



COUP D'👁️ EIL SUR ACHÈRES

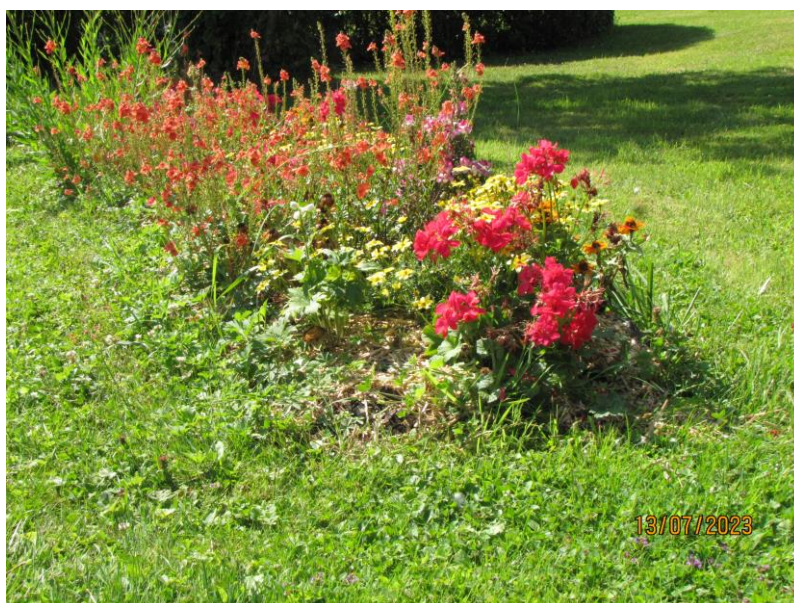


BULLETIN MUNICIPAL 2023

DE LA COMMUNE D'ACHERES (18)

Sommaire

Page 3 :	Le mot du maire
Page 4 :	Le conseil municipal/Composition des commissions
Page 5 :	Les délégations intercommunales
Page 6 :	Annuaire des professionnels
Pages 7 et 8 :	Informations pratiques
Page 9 :	Etat civil 2023
Pages 10 et 11 :	Actualités
Page 12 :	Règles de bon voisinage
Page 13 :	Les Brèves de la Mairie
Page 14 :	Vie scolaire et périscolaire
Page 15 :	Associations
Page 16 :	Curieux de Nature
Pages 17-18 :	Les journées du patrimoine 2023
Page 19 :	Histoire « Le Tacot déraille à Achères »
Page 20 :	Carte randonnée



Ont participé à la rédaction de ce bulletin : André JOUANIN, Manuel BLASCO, Cécile DURREAU, Ghislain BERTHIN, Eric BESLAY, Pascale FORATIER, Marie-Claude MELOT, Catherine MASSÉ, Nadia TOURNAUD

Merci à Ghislain BERTHIN et Manuel BLASCO pour les droits d'utilisation des photos

« Le Mot du Maire »

Chères Achéroises, Chers Achérois, Chers Amis,

En cette fin d'année 2023, le moment est venu de faire le bilan des actions réalisées et des événements qui se sont déroulés dans notre commune.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs de la commune (les associations, les membres du Conseil Municipal, bénévoles, employés municipaux...) qui œuvrent quotidiennement à faire de la commune une commune agréable à vivre.

Les aléas climatiques continuent de perturber notre quotidien, érosion des sols, dégradation de la voirie, rétractation des argiles provoquant des fissures sur les bâtiments et sur les chaussées. Une demande de classement en catastrophes naturelles a été faite en décembre 2022. Elle sera renouvelée pour 2024.

En mettant en place le plan climat 2030, les expositions, sortie reconnaissance des haies et leur essence avec l'animateur de nature 18 témoignent de l'implication qu'ont les élus dans la gestion de ce plan. En informant, en sensibilisant sur la gestion de l'eau, en multipliant des petites actions, nous deviendrons certainement moins consommateurs d'eau.

Dans le cadre des travaux effectués cette année, nous avons rénové la salle d'activités périscolaires, repeint le bureau de la directrice de l'école, mis en accessibilité le stationnement PMR (Personnes à mobilité réduite) à l'entrée de la mairie, aménagé le jardin du souvenir et enfin a été réalisée la mise en service de l'extension de l'éclairage sur le parking du centre socio-culturel.

La commune d'Achères a participé au comice agricole et rural du canton de Saint-Martin d'Auxigny les 26 et 27 août 2023, deux belles journées réussies.

Je tiens à féliciter et remercier nos candidates Théo et Zoé et candidat Mathéo, qui ont concouru à l'élection de la reine et du roi de notre commune.

Ils ont donné beaucoup de leur temps et d'énergie pour apprendre les pas de danse. Ils ont su représenter la commune, c'était gratifiant. J'avoue avoir ressenti une grande fierté d'avoir nos jeunes sur le podium et dans le défilé.

Cette réussite c'est aussi l'implication de nos bénévoles qui ont conçu le char, des heures bien remplies, dans la bonne entente. Je les remercie sincèrement.

J'ai une pensée pour celles et ceux qui sont seuls en cette période de fêtes, ainsi que pour nos chers disparus et leur famille.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, qui ont choisi de s'installer dans notre Commune, que j'espère rencontrer prochainement...

Je vous souhaite de belles fêtes et vous adresse mes meilleurs vœux à vous et à vos proches.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et vous donne rendez-vous en 2024, notamment lors de la cérémonie des vœux aux habitants organisée le 26 janvier à 18 h30 au centre socioculturel.

Votre Maire, André JOUANIN



« Le Conseil Municipal »



André JOUANIN
Maire
La Rousselle
Retraité



Manuel BLASCO
1^{er} Adjoint au Maire
Les Poteries
Chargé de mission



Cécile DURREAU
2^{ème} Adjointe au Maire
L'Arrentis
Cheffe de Service FPT



Ghislain BERTHIN
3^{ème} Adjoint au Maire
Le Petit Richemont
Retraité



Eric BESLAY
Conseiller Municipal
La Marlunerie
Retraité RATP



Aurélien CHOLLET
Conseiller Municipal
Les Rois
Salarié



Pascale FORATIER
Conseillère Municipale
Les Plures
Retraîtée FPH



Cédric FROMENTEAU
Conseiller Municipal
Le Bourg
Chauffeur-livreur



Marie-Claude MELOT
Conseillère Municipale
Les Chavignats
Infirmière

« Composition des commissions »

- **Commission finances – budget – comptabilité – archives – gestion du personnel** : André JOUANIN – Manuel BLASCO – Cécile DURREAU – Pascale FORATIER
- **Commission des questions scolaires – écoles – affaires sociales** : André JOUANIN – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN – Eric BESLAY – Cédric FROMENTEAU – Marie-Claude MELOT
- **Commission voirie – urbanisme – travaux – affaires sanitaires et assainissement – Environnement – affaires agricoles** : André JOUANIN – Manuel BLASCO – Ghislain BERTHIN – Aurélien CHOLLET - Cédric FROMENTEAU
- **Commission vie associative – fêtes et cérémonies – Culture et bibliothèque – Tourisme – Communication** : André JOUANIN – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN – Eric BESLAY - Pascale FORATIER – Marie-Claude MELOT
- **Représentants du conseil municipal au conseil d'école** : André JOUANIN – Cécile DURREAU
- **Commission sociale** : André JOUANIN – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN - Eric BESLAY – Pascale FORATIER – Sandra GONIN – Guy THEPIN – Noëlle BLIN

« Délégations intercommunales »

Créer ensemble des services d'intérêt général, voilà le rôle des syndicats Intercommunaux.

Leurs objets sont très variés. Ils permettent d'assurer les services publics qu'attendent les administrés, d'amortir à plusieurs communes le coût d'investissement des grands travaux, de défendre les intérêts des communes auprès du Département et de la Région et bien sûr de protéger les intérêts propres à chacune d'entre elles.

Cette forme d'intercommunalité existe depuis plusieurs années.

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) :
Manuel BLASCO – titulaire

- Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) :
Aurélien CHOLLET – Titulaire
Eric BESLAY suppléant

- Syndicat de renaturation des Sauldres (SYRSA) :
André JOUANIN – Titulaire

- Syndicat de construction et de fonctionnement du Collège d'Henrichemont :
André JOUANIN – Titulaire
Aurélien CHOLLET – Titulaire

- Syndicat de transport Scolaire d'Henrichemont :
André JOUANIN – Titulaire
Aurélien CHOLLET – Titulaire

- Communauté de Communes Terres du Haut Berry :
André JOUANIN – Titulaire
Manuel BLASCO - Suppléant

« Autres délégations »

- Etat des lieux du Centre Socio-Culturel : André JOUANIN - Floriane CHOLLET
- Sécurité routière, référent à la prévention routière : Eric BESLAY
- Représentant auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires : Ghislain BERTHIN
- Délégué Défense : Ghislain BERTHIN
- Correspondant incendie et secours : Ghislain BERTHIN
- Préfecture : alerte GALA : André JOUANIN – Manuel BLASCO – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN
- Comité National d'Actions Sociales : Marie-Claude MELOT
- GIPRECIA : Manuel BLASCO (titulaire) – Cécile DURREAU (Suppléante)

« Annuaire des professionnels »

ARTISANS

Charpentes - Ossatures bois	Ets PARRA	15 route de Menetou	02 48 26 73 64
Couverture	EURL Thierry GONIN	Les Chavignats 42 route d'Allogny	02 48 26 76 13
Chauffagiste Spécialisé en bois énergie	ECONOTHERM Benoît de la SERRE	Les Poteries 74 route des Merrandiers	06 83 38 85 15
Service aménagement paysager Assainissement Phyto épuration	MINIERE PAYSAGE Denis MINIERE	Les Poteries 20 rue du Four à Pots	06 12 57 70 77
Nettoyage bâtiments	RD Services Romain DENIGOT	23 Route de Menetou-Salon	06 11 21 90 .02
Espaces verts Espaces agricoles	SAS Les Chavignats Philippe NOIRBUSSON	8 Route de Menetou-Salon	06 08 09 33 21 02 48 66 02 41

AGRICULTEURS

Apiculteur	Aurélien BAZINETTE	Maison Forestière des Fougères Les Rois-24 route de Menetou	06 47 13 44 63
Grandes cultures Production laitière-bovins	EARL MOUCHET	La Ruesse 20 route des Chataigniers	02 48 26 93 94
Grandes cultures Bovins allaitants	EARL DU PETIT RICHEMONT	Le Petit Richemont 4 route des Corneilles	02 48 26 73 51
Elevage bovins	SCEA DES COQUILLETS	Les Loges 2 route d'Ivoy le Pré	

SERVICES

Ludivine Coiffure	Ludivine PATKA	13route des Merrandiers	06 34 17 86 77
Ecrivain public	A VOS ECRITS Evelyne MOINARD	6 route de Quantilly	06 20 83 44 84 avosecrits.fr
Entreprise d'Espaces verts Services à la personne	Patrick FAVIER	La Gaillarderie 1 route des Chataigniers	06 81 12 66 08
Entreprise d'Espaces verts	Philippe TARIAN	Les Chavignats 48 route d'Allogny	06 83 42 08 98
Esthétique	DOUC'HEURE Estetic	Les Poteries 25 route des Merrandiers	06 64 70 51 46
Gîte rural « Les Poteries »	Frédérique DESMOULINS	Les Poteries 3 rue du Four à Pots	02 48 58 12 33
Informatique, Infographie Maintenance, Formation	Pascal RIBEAUDEAU	Le Bourg 6 route d'Henrichemont	02 48 26 93 24 pascal.ribeaudeau.fr
Pension pour chiens et chats Vente de croquettes	LE JARDIN DE BÉHÉMIEL Cécile et Denis RIOTTE	Bois Chanterelle d'en Haut 13 route d'Henrichemont	02 48 67 00 92 06 61 86 04 08 pension-canine-feline-18.fr
Massage canin Comportementaux – lavage chien Déplacement à domicile	LE COIN CANIN – MASSE MAX Sandra GONIN		06 18 51 43 36

COMMERÇANT

Restaurant Sur réservation de juin à octobre	La Guinchette Cédric BODELOT	40 route d'Allogny	06 14 51 19 03
---	--	--------------------	----------------

En cas d'erreur ou d'omission sur cette page, merci de contacter le secrétariat de la mairie pour une correction dans la prochaine édition

« Informations pratiques »

MAIRIE

2 Route d'Henrichemont

☎ 02 48 26 72 10

✉ mairie@achères18.fr

🌐 www.achères18.fr

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi 14h-18h

Permanence du maire et/ou des adjoints : sur rendez-vous

ÉCOLE

1 Route d'Henrichemont

☎ 02 48 26 78 76

Professeur des Ecoles : Vanessa BERNIGAUD

Horaires 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Cantine lundi, mardi, jeudi et vendredi

APC Activités Pédagogiques Complémentaires
(avec l'enseignant)

CM les lundis de 16h à 17h

CE les mardis de 16h à 17h

ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE

L'accueil périscolaire est géré par la Mairie

☎ 02 48 26 78 76

Horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7h30-8h30 et 16h00-18h30

BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal recherche des bénévoles pour assurer une permanence hebdomadaire.

Si vous êtes intéressé, merci de vous adresser à la mairie.

CIMETIÈRE

Concession cinquantenaire : 220 €

Caveau provisoire : 50 € / jour (Occupation limitée à 3 jours)

Pour des raisons de facilité de gestion du cimetière, lors de l'acquisition de la concession, la fosse devra être creusée et une cuve étanche posée. Si ces travaux ne sont pas réalisés, la concession sera déplacée. Les nouvelles concessions ne seront accordées que pour des sépultures de personnes domiciliées sur la commune au moment du décès.

COLUMBARIUM – CAVURNES ET JARDIN DU SOUVENIR

Désignation	Durée	Tarifs
Columbarium - Achat	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Columbarium - Renouvellement	15 ans	250 €
	30 ans	400 €
Cavurne achat	15 ans	450 €
	30 ans	800 €
Cavurne renouvellement	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Jardin du souvenir		40 € soit coût achat et pose de la plaque relative au nom conformément au règlement du jardin du souvenir – La gravure est à la charge de la famille

LOCATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL

	Habitants d'Achères	Personnes hors commune
Grande salle moins de 6 h	50 €	80 €
Grande salle de 6h à 24h	150 €	250 €
Grande salle de 24h à 48h	200 €	300 €
Petite salle (1 jour)	60 €	120 €

Caution : 500 €

Fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages locaux. **La somme de 100 € sera demandée en versement d'arrhes lors de la réservation, encaissée et non remboursable. Cette somme viendra en déduction du prix total de la location.**

A la location s'ajoutent les frais d'utilisation des appareils électriques (chauffage et appareil de cuisine) à partir du 16^{ème} KW consommé, au tarif unitaire de 0.25 €

Frais redevance incitative : 10 €

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour toutes vos démarches administratives :

Etablissement d'une carte d'identité, d'un permis de conduire, d'une carte grise

Utiliser le site en ligne : www.ants.gouv.fr

Les Compte rendus des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY

31 bis route de Rians
18220 Les Aix-d'Angillon
☎ 02 48 64 75 75
🌐 www.terresduhautberry.fr

DÉCHÈTERIES

Vous avez accès aux 3 déchèteries communautaires sur présentation de votre carte d'accès.

Déchèterie d'Henrichemont

Route d'Achères -
18250 HENRICHEMONT
☎ 02 48 26 78 32

Déchèterie de Rians

Chemin du Poiret -
18220 RIANES
☎ 02 48 64 43 35

Déchèterie de Saint-Martin d'Auxigny

Route de Méry-ès-Bois -
18110 St Martin-d'Auxigny
☎ 02 48 64 55 02

RECYCLERIES

Sur la Communauté de communes des Terres du Haut Berry, deux recycleries sont à votre disposition :

La recyclerie du Haut Berry

55 rue de Verdun
18250 HENRICHEMONT
☎ 09 80 97 22 03 ou Franck 06 63 51 69 42
✉ recyclerieduhautberry@gmail.com
🌐 www.recyclerie du Haut Berry

Horaires

De novembre à mars :
- mercredi de 9h à 12h
- samedi 9h à 12h et de 14h30 à 17h
D'avril à octobre :
- mercredi de 9h à 12h
- samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h

La recyclerie « Le Meilleur de la Grange »

1 Rue de la Croix St-Etienne
et « La Grange »
Rue Armand Cormont
18510 MENETOU-SALON
☎ 02 48 64 81 71

Horaires :

- Samedi de 14h à 18h

BIEN VIEILLIR

Le CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Le CDCA remplace le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)

Pour en savoir plus, contacter le CDCA 18 (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

Route de Guerry
18000 BOURGES

☎ 02 48 55 44 37
🌐 www.cdca18.com

FRANCE SERVICES

France services, anciennement Maisons de services au public (MSAP), permet aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique à moins de 30 mn de leur domicile.

Entre autres services, vous aurez accès à :

- Allocations familiales
- Assurance maladie
- Assurance retraite
- CAP emploi
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles
- EDF – ENGIE - GRDF
- Espace public numérique avec imprimante, copieuse, scanner

- Espace Simone Veil

3 Route de Méry-ès-Bois

18110 Saint-Martin-d'Auxigny

Lundi-mardi-vendredi de 8h30 à 13h00

Mercredi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

☎ 02 48 55 00 60

✉ franceservicesstmartin@terresduhautberry.fr

- Espace Rosa Parks,

6 Place de l'Hôtel de Ville à

18250 Henrichemont

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi-jeudi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 13h00

Vendredi 8h30 à 13h00 et 14h00 à 17h00

☎ 02 48 50 64 15

✉ franceserviceshenrichemont@terresduhautberry.fr

- Les Aix d'Angillon

Communauté de Communes terres du Haut Berry

31 bis Route de Rians

18220 Les Aix d'Angillon

Lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8h30 à 13h00

Mardi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

☎ 02 48 66 75 88

✉ franceserviceslesaix@terresduhautberry.fr

Permanence France Services Henrichemont par le CDAD : un service d'accès au droit et à la justice itinérant : tous les 3^{ème} lundis du mois de 14h à 15h30

« Etat Civil 2023 »



Naissances

Capucine ROUGIER

le 07 mars 2023

Priscille DUPUY

le 15 novembre 2023

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et aux jeunes mariés



Mariages

Jérôme GIROUT & Marine SIMON

le 26 août 2023

Medy KOUIDER & Stéphanie PHILIZOT

le 23 septembre 2023



Décès

Serge BOURDIER

le 28 décembre 2022

Jeanine BAUDIN épouse DESMOULIERES

le 29 juillet 2023

Elisabeth GORON épouse PRINCE

le 18 septembre 2023

Nous renouvelons nos condoléances aux familles endeuillées

« Actualités »



Après presque deux ans d'accompagnement dans le cadre de l'opération « Objectif climat 2030 » cette année 2023 a été riche en actions et animations.

Le 26 juillet 2023 une animation a été proposée aux enfants en collaboration avec le syndicat de rivières des Sauldre.

L'objectif, sensibiliser les enfants au cycle de l'eau et à la biodiversité qui les entourent.

Ce même jour, une partie du conseil municipal a participé à la signature de la charte d'engagement de la commune auprès de Nature 18.



Dans le cadre du plan d'actions validé, la commune d'Achères s'engage donc à :

- Faire un inventaire des haies champêtres pour connaître leurs fonctionnalités
- Faire de la prévention / sensibilisation sur les mesures à prendre pour les habitations proches du milieu forestier
- Former et sensibiliser les agents techniques sur la gestion, la préservation et le développement des haies champêtres
- Poursuivre l'installation des éco-mousseurs dans le cadre du renouvellement des robinets dans les bâtiments communaux accompagnés par des messages de sensibilisation
- Remplacer progressivement les chasses d'eau des WC des bâtiments publics
- Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage à l'école
- Organiser une distribution d'éco-mousseurs
- Sensibiliser aux économies d'eau au jardin et à la maison
- Communiquer auprès de la population sur les haies paysagères et leur rôle avec des végétaux locaux

En parallèle, diverses animations ont été proposées :

- Du 5 au 12 mai 2023, l'exposition « Haie champêtre » était présentée à la salle des fêtes
- Le 7 octobre 2023 Sortie « Découverte des haies champêtres. Cette sortie avait pour but de former les participants au recensement des haies présentes sur la commune afin de connaître l'état de conservation des haies rencontrées
- Du 15 octobre au 15 novembre 2023 , un jeu de piste avec différentes énigmes était proposé
- Le 15 octobre dans le cadre de la randonnée pédestre l'exposition « Changement climatique » était présentée à la salle des fêtes

De plus, un projet pédagogique a été réalisé avec les enfants de l'école en début d'année. Trois animations se sont déroulées sur le thème du changement climatique et de la ressource en eau. Une restitution auprès des parents d'élèves a eu lieu le 28 mars 2023.

« Actualités »

COMICE AGRICOLE 2023



L'année a été rythmée par les préparatifs et le déroulement du comice agricole du canton de Saint-Martin d'Auxigny. Un changement pour notre commune, redécoupage des cantons oblige, qui participait jusqu'ici à celui du canton d'Henrichemont.

Les comices agricoles existent depuis au moins le 18^{ème} siècle. On donnait autrefois le nom de comices agricoles à des associations de cultivateurs se réunissant périodiquement pour étudier l'ensemble des moyens d'augmenter la production du sol, et pour encourager par des concours les améliorations dans leurs pratiques.

Aujourd'hui la partie festive est conservée, notamment par le concours de labours, les divers repas champêtres mais aussi l'élection du roi et de la reine du comice, élection déclinée dans les communes, et le défilé de chars. Des milliers de personnes se sont pressés à Saint Martin les 26 et 27 août dernier pour participer à ces différents moments, dont une foule nombreuse sur les bords du défilé.

L'élection de la reine et du roi d'Achères a eu lieu le 1 avril 2023 au centre socio culturel de la commune avec l'appui du club « La Charmille » et de l'orchestre Mickael Pigeat. Près de deux cents convives ont dansé et chanté grâce à une très bonne ambiance tout au long de la soirée, jusqu'au vote. Théa Mouchet est devenue Reine, Zoé Rodrigues première dauphine et Mathéo Rousseau Roi. Lors de l'élection ils ont mis en avant leurs projets et leur envie de représenter la commune. Qu'ils soient félicités et remerciés de leur engagement.



Le comice 2023 s'est organisé autour du slogan « En avant la musique ». Pour Achères, cela s'est traduit par la thématique du jazz manouche pour la décoration de notre char. Aux décors évoquant les roulottes se sont ajoutés des instruments de musique tels que le violon ou la contrebasse utilisés dans le style immortalisé par Django Reinhardt ou Jo Privat. Notre char a été très plébiscité lors du défilé à St Martin d'Auxigny

Tous les Achérois ont pu profiter du char lors de son passage le dimanche 03 septembre 2023 dans les rues du village, avec à son bord les jeunes élus du comice.



Un char décoré par une équipe de bénévoles composée de Marie-Claude Melot, Pierre-Yves et Edith Girault, Sandra et Thierry Gonin, Denis et Claire Labbe, Dominique Tournaud, Anne et Luc Derelyet Ghislain Berthin que nous remercions chaleureusement pour leur implication.

Un remerciement spécial à Michel Jouanin, pour le prêt du char, à André Jouanin pour le prêt de son local qui a permis de stocker le char, au chauffeur du char, Dominique Moutat et enfin à Anne-Claire Morin qui a œuvré à l'organisation du comice pendant de nombreux mois.

« Les règles de bon voisinage »

Bricolage et jardinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent ou par des travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Animaux en divagation

La municipalité est responsable des animaux errants sur sa commune, et doit organiser leur prise en charge et leurs soins, ainsi qu'assurer l'information concernant ce service (article R 211-12 du Code rural).

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

En ce qui concerne les chats errants, si le chat est identifié comme un chat libre (chat pucé et stérilisé), vous pourrez le nourrir et en prendre soin, dans le respect du voisinage et de la voie publique, car il ne présente pas de risque de prolifération.

La réglementation interdit le nourrissage des chats errants non stérilisés.

Brûlage des déchets

Le brûlage des déchets provenant des jardins (tailles de haies, branchages ...) ainsi que celui des ordures ménagères est strictement interdit.

Vous pouvez apporter vos déchets verts dans les déchèteries d'Henrichemont, Saint-Martin d'Auxigny ou Rians



« Les brèves de la Mairie »

Travaux réalisés :

- Aménagement d'un jardin du souvenir et de caves-urne au cimetière



- Rénovation de l'ancienne mairie pour une utilisation par les associations

- Réalisation du parking pour l'accès à la mairie des Personnes à mobilité réduite



- Rénovation du bureau de la Directrice de l'Ecole d'Achères

Urbanisme :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), approuvé lors du conseil communautaire du 27 juillet 2023 est consultable sur le site géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

- La construction de clôtures doit dorénavant faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie ou par voie de dématérialisation

Afin de faciliter vos démarches d'urbanisme, tous les documents peuvent être dématérialisés directement sur le portail Usager Urbanisme via le lien ci-dessous :

<https://sve.sirap.fr/#/018001/connexion>

Vœux du Conseil municipal



André JOUANIN, maire d'Achères, et les membres du conseil municipal vous souhaitent une **très bonne année 2024**,
et vous convient à la cérémonie des vœux qui se déroulera le **vendredi 26 janvier 2024 à 18h30** au centre socio-culturel d'Achères.

Rappel : Téléchargez l'application **panneauPocket** en allant sur le site <http://www.panneaupocket.com/> pour obtenir les informations sur la commune sur votre tablette ou votre téléphone portable

« Vie scolaire et périscolaire »

Nature 18 à Achères



Nous remercions la municipalité d'avoir engagé le partenariat « Objectif climat 2030 », qui nous a permis de travailler avec Nature 18 cette année.

Nous avons bénéficié de 4 séances en classe pour nous sensibiliser aux changements climatiques qui nous touchent.

La première séance nous a permis de nous interroger sur ce qu'est le climat et de pointer du doigt les changements climatiques et leurs conséquences.

La deuxième séance nous a fait devenir des chercheurs scientifiques. En effet, nous avons réalisé plusieurs expériences scientifiques qui nous ont fait comprendre les conséquences du changement climatique.

La troisième séance était un jeu de rôle dans lequel nous incarnions des animaux, des végétaux, des habitants, des travailleurs et des représentants municipaux. Ce jeu avait pour but de nous montrer les impacts des changements climatiques à différents niveaux de notre environnement mais aussi de trouver des solutions qui conviennent à tous, pour réduire ces impacts



La dernière séance était une restitution sous forme d'exposition, ouverte au public. Les élèves ont présenté leurs expériences.

Ce fut un beau projet, riche en apprentissage et en partage !

Notre fête d'école

Cette année, nous avons présenté un spectacle rythmé par le Carnaval des Animaux pour les Maternelles, le cirque pour les CP-CE1-CE2 et l'acroSPORT pour les CE2-CM1-CM2. Nous avons pris plaisir à préparer ce spectacle et nous espérons que vous avez apprécié !



Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures !



La classe de CE2-CM1-CM2 d'Achères

« Les Associations »

- ASSOCIATION YOGA ET AYURVEDA

L'association Aya a été créée dans le but de promouvoir l'enseignement et la pratique du Yoga et de l'Ayurvéda pour le bien-être de tous. Le cours de Yoga Intégral est une pause pour s'occuper du Soi. Les pratiques infusent dans notre quotidien : calme, vigilance, alignement, discernement, joie et énergie.

Asanas (postures), Pranayama (respiration), Méditation (pacification et gestion du mental), Yoga Nidra (relaxation profonde guidée), et Auto-Massages

Anne-Laure Launay, Professeur Diplômée Sivananda. Cours individuels et collectifs pour adultes, enfants et familles. Thérapeute en Massages Ayurvédiques.

Cours collectifs Salle des fêtes d'Achères mardi 9h et 11h (cours doux)

Contact Anne-Laure LAUNAY

☎ 06 10 25 08 00

✉ annelaure@sourcevedique.com

🌐 www.sourcevedique.com

- ASSOCIATION LES AMIS D'ACHÈRES

Les Amis d'Achères est l'association des élèves scolarisés à Achères. Ses principales actions (vente de chocolats, soirée jeux, tournoi de ping-pong...) ont pour unique objectif de financer les projets du RPI Achères/Méry-ès-Bois, le Noël des enfants, tout autre projet éducatif à destination des enfants de l'école.

Contact :

Le Président : Aurélien BAZINETTE : 06 47 13 44 63

La Vice-Présidente : Gaëlle DUPUY

La Trésorière : Gaëlle REMANJON

La Secrétaire : Anna MARTEN

La Secrétaire adjointe : Claudia RANDIAMAROZAKA



- LES ANCIENS COMBATTANTS : ACPG CATM

(CATM Combattants Algérie Tunisie Maroc -ACPG Anciens Combattants Prisonniers de Guerre)

Contact : Jean GONIN - Président



- CLUB CANIN ACHÉROIS ET LÉVRIERS DE BOISBELLE

Association créée en septembre 2011, ayant pour but d'éduquer les chiens de toutes races LOF ou non LOF quel que soit leur âge.

Elle conseille ses adhérents dans l'éducation et les différentes activités proposées par le club.

Discipline Education, Obéissance, Agility, Doxotraining, Poursuite à Vue sur Leurre.

Horaires Samedi à 14h éducation et obéissance

Dimanche à 9h : obéissance et à 10h : éducation

Dimanche après-midi deux fois par mois de mars à novembre : Doxotraining et PLV

Contact : Philippe NEVERS

☎ 02 48 64 67 01

🌐 www.clubcaninacherois.fr



- LE COMITE DES FETES

Contact : Patrick FAVIER

☎ 06 81 12 66 08

- LA CHARMILLE

Les aînés ruraux se rencontrent très régulièrement autour d'activités variées (pique-nique, raffles, fête de l'amitié, jeux...) et organisent souvent des rencontres avec des clubs amis.

- Tous les **JEUDIS MATIN à 09h00** : **MARCHE POUR LES PLUS COURAGEUX** Départ du Centre Socio culturel
- Un **JEUDI** sur deux : **DANSE de 19h15 à 21h15** au Centre socio culturel
- Tous les **VENDREDIS dès 14h30** : **JEUX DIVERS** (Belote, tarot...)

L'ADHESION s'élève à 12 € l'année

Contacts :

Eric BESLAY : 06 88 89 05 28

Noëlle BLIN : 06 37 95 89 20

Denis LABBE : 06 74 62 44 75

Ghislain BERTHIN : 06 40 22 31 35



« Curieux de nature »

Dans le dernier numéro de Coup d'oeil sur Achères je vous parlais des moulins qui jalonnaient, jadis, le cours du Vernon et de la petite Sauldre.

Aujourd'hui, je vais vous faire partager une très belle rencontre que j'ai faite cet été.

Le cadre est toujours le même. Nous sommes le long de la petite Sauldre à la hauteur des Dieux, dans les prairies qui la bordent. Ces prés sont entourés de haies plus ou moins denses, composées de noisetiers, aulnes, aubépines, ronces, frênes, saules, néfliers sauvages.... Elles sont là depuis longtemps et ont une utilité indéniable. Elles procurent de l'ombre aux bovins à la belle saison et les abritent du vent et de la pluie. Elles retiennent le sol si la petite Sauldre décide de sortir de son lit, elles abritent toute une faune et microfaune indispensable à la biodiversité : oiseaux, insectes, mammifères, reptiles... Autrefois, les arbres qui les composaient étaient coupés entièrement ou éêtés afin de fournir du bois de chauffage. Il reste de ci de là, quelques « trognes » qui abritent très souvent des nids de chouettes ou mustélidés.

Je me promenais dans cet environnement en profitant de cet espace riche et varié quand soudain mon regard est attiré par une forme qui se déplace en trotinant. Je m'arrête, me baisse pour être plus discrète, me cache....

C'est plutôt sombre, gris, vif, aux aguets, grand, plus grand qu'un chevreuil !

Je prends mes jumelles et là, merveille des merveilles un magnifique Canis lupus lupus, mâle.

Oui vous avez bien lu, un loup gris.

Je reste quelques minutes à le regarder. Il trotte, s'arrête, hume l'air, repart, s'immobilise, il m'a sentie, puis détale en courant se cacher dans une haie et continuer sa quête.

Je n'en reviens pas, j'ai vu un loup !

Je suis certaine que ce n'est pas un chien, ils n'ont pas la même démarche, pas la même attitude et surtout pas la même tête. Le masque blanc et les oreilles plus courtes que le chien. Heureusement que j'avais mes jumelles !

De retour chez moi, je vais sur ce site <https://observatoireduloup.fr/2023/03/24/la-presence-du-loup-en-france-par-region-en-2023/> et je signale ce que j'ai vu.

Pour l'instant, le loup n'est pas établi dans le Cher. Il a été vu quelques mâles qui cherchent à fonder leur propre meute mais pour cela ils doivent rencontrer une femelle et c'est là que ça devient compliqué. Les louves sont moins vagabondes que les mâles.

Dans la Nièvre et dans l'Allier ils se sont fixés et ils se seraient reproduits... Nous ne sommes pas très loin !

Le loup est certes, un prédateur mais beaucoup trop méfiant et intelligent pour s'en prendre aux humains. Ne le craignons pas et faisons comme nos voisins italiens et espagnols, vivons en bonne intelligence avec lui. Qui plus est, il pourrait réguler les populations de sangliers et de chevreuils qui deviennent envahissantes dans certaines zones.

Ce moment suspendu fut pour moi très intense. Je souhaite à vous qui me lisez de pouvoir un jour partager cette fulgurance que nous offre la nature.



Catherine Massé

« Les journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023 »

Les Journées du Patrimoine se sont déroulées cette année le 16 et 17 septembre. Pendant ces deux jours, 63 visiteurs ont été accueillis dans notre petite église. Ils ont pu admirer le bel autel de pierre qui daterait du XII siècle. Ils n'ont pas manqué de remarquer les passages berrichons situés de chaque côté de l'ouverture centrale. Ils ont aussi été interpellés par les corbeaux de bois encore visibles sur le mur extérieur coté prieuré. Ils attestent l'existence d'un préau. Selon une visiteuse, il pourrait s'agir d'un caquetoire destiné aux paroissiens qui pouvaient s'y abriter après les offices pour échanger les nouvelles : son nom proviendrait du verbe caqueter pris au sens figuré.

Comme les années précédentes, les reproductions du plan de la Terre et Franchise d'Achères au XVI siècle et de la carte de Cassini du XVIII siècle représentant la Principauté de Boisbelle ont attiré la curiosité des visiteurs notamment les nouveaux habitants de notre commune.



Les étroits passages Berrichons



L'autel avec ses ornements géométriques



Le prieuré d'Achères entouré d'un fossé



Les chesaux Gaillard et Sagot avec la croix de chemin



La Contrée d'Achères dans la Principauté de Boisbelle

Le conseil municipal remercie pour leur investissement : Nadia et Dominique Tournaud et toutes les personnes associées à la réussite des journées du patrimoine.

« Les journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023 »



« Le Tacot déraile à Achères »



Lors de la séance de mai 1934 le conseil municipal d'Achères évoque les conséquences de l'éventualité de la suppression des trains sur la ligne reliant Vierzon à Neuilly-Moulin-Jamet exploitée par la Compagnie des Tramways de l'Indre.

Dans sa réponse, le préfet du Cher assure que tous les trains continueront de s'arrêter à Achères tant que la ligne sera exploitée. (Δ)

Les garçons de la famille S, résidant aux Berthes, sont arrivés en classe le matin du 22 octobre 1934 en déclarant : "Nous avons fait dérailler le tacot". Personne parmi les élèves ne voulut les croire. Pourtant l'automotrice en provenance de Vierzon avait bel et bien déraillé la veille vers 18h15 à proximité de la gare d'Achères.

On dit qu'Eugène S aurait menacé un de ses rejets : "Si c'est toi qui as fait dérailler le train, je t'assomme !".

Les gendarmes vinrent à l'école, cherchant à savoir qui avait posé sur un rail une mitaine, cause du déraillement.

Dans le procès-verbal de la gendarmerie, M. Augustin Vannereau, chauffeur à la Compagnie des Tramways de l'Indre, déclare que la motrice qui effectuait le trajet de Vierzon à Moulin-Jamet a déraillé le 21 octobre 1934 vers 18h15, environ 150 mètres avant d'arriver à la gare d'Achères-Les Poteries, inhabitée depuis un an. Une mitaine remplie de cailloux qui avait été posée sur le rail aurait provoqué le déraillement.

Le 23 octobre, les gendarmes commencent leur enquête en se rendant sur les lieux et ils constatent, à 168 mètres de la gare d'Achères sur le rail droit direction Vierzon-Achères et de chaque côté de ce rail, la présence de deux petits tas de gravier : l'endroit probable où se trouvait la mitaine cause du déraillement.

Les gendarmes remarquent qu'à cet endroit, l'automotrice a quitté les rails et commencé à rouler les roues gauches sur les traverses et les droites dans le sable pour s'arrêter 33 mètres plus loin sur le côté droit de la voie. Ils notent aussi, plus proche de la gare, la présence d'un gros caillou déposé sur le rail.

Immédiatement la maréchaussée pense que ce déraillement est l'œuvre d'un enfant. Elle apprend que le jeune Bernard S, âgé de 7 ans et demi, demeurant chez ses parents aux Berthes, "avait été chercher les vaches près du lieu de déraillement au cours de la journée du dimanche".

Interrogé à l'école en présence de l'instituteur, Monsieur Normand, le jeune garçon reconnaît avoir posé un caillou sur un rail, mais nie avoir mis une mitaine remplie de gravier.

Monsieur Planchet, inspecteur de l'exploitation à la Compagnie des Tramways de l'Indre, témoigne que ce déraillement n'a causé aucun accident de personnes. Les voyageurs ont dû être transportés par automobile d'Achères à Neuilly-Moulin-Jamet. L'automotrice a subi des dégâts et la voie quelques détériorations. Il termine sa déposition en déclarant "qu'il porte plainte contre le ou les auteurs de cet attentat" au nom de la Compagnie des Tramways de l'Indre.

Pierre Godin, mécanicien de l'automotrice qui roulait au moment de l'accident entre 20 et 30 km/h, a constaté que le déraillement était dû à une mitaine remplie de gravier. Sa machine a subi des dégâts, tels "le ressort et la barre d'accouplement avant cassés et une main de ressort brisée".

Il mentionne qu'il avait remarqué la présence de cette mitaine "sur le passe-pied de la voie, il y a déjà très longtemps".

Gustave Raynaud, conducteur, confirme les déclarations de son collègue. Il a examiné la voie et ramassé la mitaine qu'il remet aux gendarmes.

Désiré Gillet, cultivateur aux Coquillets exploitant le champ dans lequel l'incident est survenu, a constaté la présence de cette mitaine déjà remplie de gravier à 40 cm de la voie, huit jours avant la date du déraillement.

Eugène S, le père de Bernard, n'a appris le déraillement que le 23 octobre. Il indique aux gendarmes que le dimanche 21 octobre, vers 11 heures, il a envoyé son fils changer les vaches de pâturages situés au-delà de la voie ferrée que l'enfant devait traverser à l'aller comme au retour.

Au bout de 20 minutes, ne le voyant pas revenir, il envoie Gérard, frère de Bernard, "au-devant de ce dernier". Les enfants sont revenus peu après en disant à leur père que "les vaches étaient à l'extrémité du champ".

Son fils lui a avoué avoir déposé un gros caillou sur la voie, mais pas la mitaine. Ce dernier, à nouveau interrogé en présence de son père, reconnaît avoir mis un gros caillou sur un rail mais n'avoir jamais vu de mitaine.

Eugène Rimbault, cultivateur et conseiller municipal demeurant aux Poteries, a découvert la mitaine en se promenant le long de la voie. "Il l'a regardée et laissée sur place". Il ajoute que selon lui le déraillement est sans doute le résultat "d'un acte irréfléchi d'un enfant".

Les gendarmes notent que la gare d'Achères, inhabitée depuis un an, est souvent visitée par des enfants qui viennent y jouer. Il n'y a pas dans la commune d'Achères de jeunes gens ayant quitté l'école depuis peu qui gardent les troupeaux aux environs de la gare.

Ils retournent à l'école afin d'interroger "verbalement", toujours en présence de l'instituteur, une majorité d'enfants. "Aucun d'eux n'avoue avoir déposé cette mitaine sur la voie, ni même l'avoir vue".

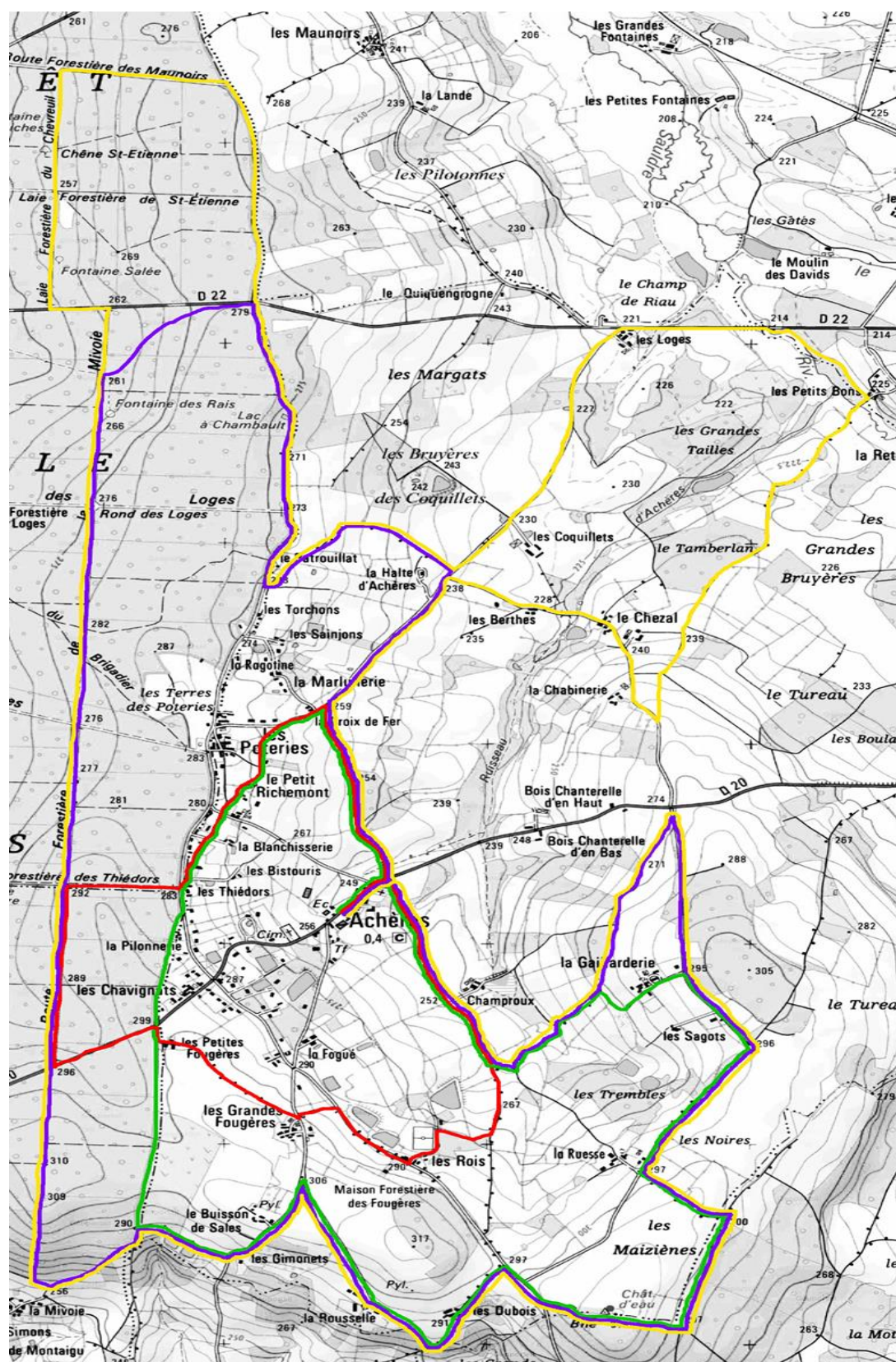
Les gendarmes concluent leur enquête en notant : "La mitaine cause du déraillement sera déposée au greffe du tribunal de première instance, à Bourges, par nos soins".

Les ennuis du tacot ne sont pas finis ! Quelques jours plus tard, le 3 novembre, Gabriel Dubois, le boulanger des Poteries qui fait sa tournée du matin, revient des Loges. Il n'a pas entendu et pas vu le tacot qui arrive d'Henrichemont et sa voiture percute l'automotrice au passage à niveau proche de la gare d'Achères. Il est légèrement blessé et les 2 véhicules sont endommagés.

(Δ) *L'exploitation de la ligne n'aura duré que 25 ans ! Ouverte à la circulation le 1^{er} janvier 1914, elle sera fermée à tout trafic le 31 décembre 1938. (Cf. Paul Hurley dans son livre paru en 2010 "Le chemin de fer en Sancerrois, Pays Fort et Champagne Berrichonne"*

Joseph MELOT d'après un texte de Pascal DESMOULIÈRES écrit en 2010 et publié en 2014 dans la gazette des Amis de la Principauté de Boisbelle-Henrichemont

« Carte des randonnées d'Achères »



Légende :

■ ■ ■ ■ ■	7 km
■ ■ ■ ■ ■	12 km
■ ■ ■ ■ ■	22 km
■ ■ ■ ■ ■	30 km

Pour les randonneurs, vététistes ou cavaliers, voici une suggestion de circuits de randonnées qui vous permettront de découvrir les sentiers et recoins cachés de notre commune.

Une demande d'autorisation à l'O.N.F. est obligatoire pour toute randonnée organisée

Préservez et respectez la forêt. N'y jeter aucun déchet, même VERT

(Attention :
pendant la saison,
chasse à tir en
forêt : ne pas s'y
rendre les samedis
et les lundis)

BONNE ANNEE 2024